



CHALLENGE DÉPARTEMENTAL
par équipes
DE LOIRE ATLANTIQUE
MICROBES/POUSSINS - BENJAMINS
SOUDAN les 23 et 24 mai 2009

Aux responsables des clubs de Loire Atlantique,

Bonjour à tous et merci de lire attentivement cette information,

Comme nous vous l'avons déjà annoncé, le challenge départemental par équipe aura lieu le samedi 23 mai pour les benjamins et le dimanche 24 mai pour les microbes/poussins, à Soudan près de Châteaubriant.

- il y a deux catégories distinctes, les "benjamins" et les "microbes/poussins", avec pour chacune un classement par équipe ;
- les benjamins débiteront leur compétition en tout début d'après-midi, le samedi, et les microbes/poussins, le dimanche dans la matinée. Les horaires définitifs vous seront communiqués ultérieurement ;
- les équipes sont proposées par les clubs et devront choisir un nom sympathique, différent de celui du club ;
- chaque équipe est mixte (fille/garçon) et constituée de 4 grimpeurs de même catégorie

les microbes sont obligatoirement associés à des poussins ;

possibilité d'accepter une équipe de 3 grimpeurs, mais si vous engagez 12 compétiteurs de même catégorie, composez 3 équipes de 4, et non 4 équipes de 3 ; pour 6 compétiteurs, privilégiez cependant 2 équipes de 3, plutôt que 1 équipe de 4 + 1 équipe de 2 ;

en cas d'impossibilité pour former une équipe complète, une équipe interclubs sera constituée avant la compétition. Des propositions de regroupements seront faites aux clubs concernés ;

- chaque club doit proposer un entraîneur qui suit son(ses) équipe(s) durant la compétition ;
- **chaque club doit fournir au moins 1 juge (même non expérimenté) et/ou 1 assureur par équipe engagée.**

Vous trouverez, en pièces jointes, une fiche d'inscription individuelle à faire remplir et signer par les parents des compétiteurs, ainsi qu'une fiche "jury" et une fiche "équipes" à compléter par le club.

Pour gagner du temps et faciliter l'organisation, merci de remplir les fiches "club" et "jury" directement sous word ou de les remplir manuellement et de les scanner, puis de les adresser, dès que possible, par courriel, à : c.rivaud@free.fr

Vérifiez les fiches compétiteurs et le(s) chèque(s) de règlement des droits et envoyez les par courrier postal à :

Catherine Rivaud - 2 rue de l'Ouche Arbelle – 44830 - BOUAYE (date limite d'envoi : 27 avril 2009)

Pour les adhérents FFCAM et tous les compétiteurs n'ayant pas de licence FFME, (ex : grimpeurs en salle privée), les droits d'inscription sont majorés de 3 € (*coût de la licence "temporaire" FFME obligatoire, prise par le CD44*).

- chaque compétiteur devra présenter sa licence FFME "compétition" ou UNSS ;
- **les compétiteurs titulaires d'une licence FFME "loisir" ou FFCAM et ceux n'ayant aucune licence devront impérativement présenter un certificat médical autorisant la pratique de l'escalade "EN COMPETITION".**

Sans ces documents, ils ne pourront pas participer à la compétition.

Merci à tous et à bientôt

Catherine Rivaud,
pour la commission de compétition